Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 8 (1950)

Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie

Modern Economic Problems [1]

L'ouvrage de MM. Umbreit, Hunt et Kinter, professeurs à l'Université de Chicago, a pour but d'exposer les problèmes auxquels a à faire face l'économie des U. S. A., c'est-à-dire les problèmes économiques envisagés sur le terrain d'une économie libre, soucieuse d'appliquer les seules solutions propres à sauvegarder la liberté individuelle et l'initiative privée. L'idéal vers lequel doivent tendre ces solutions doit être le maintien de la flexibilité de l'économie, condition du progrès, concurremment avec l'établissement de la sécurité économique. Par suite, pour les auteurs, les contrôles gouvernementaux devront avoir essentiellement pour effet de préserver cette flexibilité des facteurs de l'économie, par l'encouragement donné à la concurrence, l'Etat ne devant user de son pouvoir en vue de promouvoir des adaptations que dans les secteurs où une telle flexibilité n'est pas possible.

Traitant de la question de la stabilité économique, les auteurs entament l'examen des moyens de contrôle indirects propres à stabiliser l'économie, tels que les politiques monétaire, du crédit et fiscale. C'est ainsi qu'à l'exposé du mouvement cyclique de l'activité économique succède l'énoncé des remèdes proposés, que ce soient des contrôles de la monnaie et du crédit, mesures en accord avec le maintien d'une économie libre, ou encore le contrôle des investissements et de l'épargne au moyen du taux de l'intérêt, celui du mouvement des affaires à l'aide de la politique fiscale. Les mesures prises aux U. S. A. (Federal Reserve System, Gold Reserve Act, travaux publics, contrôle des prix, etc.) sont mentionnées. Dans leur souci constant de sauvegarder le régime de l'économie libérale, les auteurs mettent l'accent sur les contrôles monétaires et du crédit, ainsi que sur la politique fiscale.

En ce qui concerne la stabilité monétaire, l'ouvrage relève qu'elle signifie la stabilité du niveau des prix, ainsi que des revenus et dépenses. La stabilisation monétaire supposerait par conséquent celle du volume total des paiements ; il est plus indiqué, cependant, de stabiliser le revenu national et les dépenses totales, en particulier à l'aide de la politique fiscale. Il serait souhaitable que l'on se préoccupe de développer les politiques économiques dans le domaine de la fiscalité, des dépenses de l'Etat et de la dette publique, en vue de stabiliser le volume total des dépenses.

L'examen des problèmes bancaires et du système bancaire américain amène les auteurs à envisager les méthodes de contrôle du volume du crédit

---

[1] Myron H. Umbreit, Elgin F. Hunt, Charles V. Kinter : *Modern Economic Problems*. McGraw-Hill Publishing Co. Ltd. Aldwych House. London 1950. 620 pages.

bancaire, en vue de stabiliser le volume total des dépôts : elles supposent un contrôle des politiques de prêts et d'investissements des banques. Aux U. S. A., la Banque fédérale de réserve et le Trésor ont le pouvoir d'exercer une influence considérable sur le volume des dépôts. De plus, le gouvernement peut agir sur les dépôts bancaires par le moyen de sa politique fiscale.

Dans le chapitre relatif aux finances publiques, les auteurs notent que les politiques fiscales et de dépenses publiques du gouvernement sont à la base de quelques-uns des principaux problèmes économiques des U. S. A., et se montrent adversaires résolus des usages faits du fisc en vue d'objectifs non fiscaux, tels que dans le New Deal et le Fair Deal. D'autres considérations concernent le budget national et la fiscalité, comme la question de la dette publique.

La troisième partie de l'ouvrage analyse les modes de régulation directe de l'activité économique. Le problème des monopoles, trusts, cartels fait l'objet de commentaires, ainsi que la question de savoir si un contrôle direct des prix peut être imposé dans certaines industries sans étouffer le progrès. Les auteurs insistent sur le fait que des mesures de contrôle des prix ne peuvent être appliquées sans le secours d'autres contrôles, tels que rationnement ou contrôle de la production ; ils estiment, d'autre part, que la concurrence est susceptible d'amener, avec le temps, un meilleur ajustement des prix, de la production et de la consommation que n'importe quel office gouvernemental. Le contrôle des prix risque de rendre l'économie moins flexible et, par là, avec le temps moins stable. Il n'est recommandable qu'en tant que mesure temporaire en cas de nécessité, les contrôles indirects, tels que la politique du crédit et la politique fiscale, étant bien préférables dans le but d'obtenir la stabilité économique.

L'examen des problèmes économiques internationaux ainsi que la coopération économique entre les nations forment la matière d'une quatrième partie de cette étude. Les diverses organisations internationales sont passées en revue, ainsi que l'activité déployée en fonction du Plan Marshall et la question des balances des paiements. L'énoncé des difficultés que rencontre le commerce international donne l'occasion aux auteurs de s'élever contre l'établissement de tarifs douaniers protectionnistes, l'abaissement des barrières douanières représentant une des conditions de la solution des problèmes économiques mondiaux.

Après s'être attachés, ensuite, à l'exposé des problèmes relatifs au revenu et à la sécurité économique, et s'être opposés, en particulier, au point de vue de Keynes selon lequel l'épargne individuelle effectuée par les personnes à revenus élevés ne serait plus nécessaire pour fournir l'économie en capital, les auteurs passent à l'analyse des problèmes relatifs au travail, relevant la nécessité d'un contrôle gouvernemental de l'activité des syndicats, puis à l'examen du « système fédéral de sécurité sociale ».

Enfin, dans une dernière subdivision, ils abordent l'étude de l'organisation économique, de la distribution et des moyens de réduire le coût de celle-ci, de l'économie agricole, puis de la planification. Dans leur conclusion relative à cette dernière, les auteurs expriment l'opinion que la planification crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Dans un système demeurant fidèle à l'économie

libre, des méthodes telles que des contrôles monétaires et du crédit, l'utilisation de la fiscalité et des dépenses de l'Etat, ainsi que le renforcement de la concurrence sont susceptibles de résoudre les problèmes les plus graves. Des contrôles spéciaux ne sont souhaitables que dans des circonstances exceptionnelles ou dans certaines industries où la concurrence n'est pas réalisable, telles que les services publics. L'ouvrage se termine sur une note optimiste quant à la possibilité de réaliser des progrès dans l'avenir, optimisme basé sur la considération de ceux qui ont déjà été réalisés grâce au libéralisme économique jusqu'en un très récent passé.

Cette étude systématique, destinée en premier lieu aux étudiants, est remarquable par la clarté de sa construction et l'art avec lequel les questions les plus complexes sont mises à la portée de tout esprit logique. Elle reflète le dynamisme d'un peuple jeune.

M. CASPARI.

Rechtsstaat und Währung [1]

M. Rodolphe Kaulla, ancien professeur ordinaire à l'Ecole polytechnique de Stuttgart, vient de publier un nouvel ouvrage sur l'un des problèmes les plus passionnants de l'économie : la monnaie. Cet ouvrage, comme du reste les précédents, se distingue par des qualités plutôt exceptionnelles chez les auteurs de langue allemande : clarté dans la présentation, simplicité du style, soin particulier dans le choix des exemples, goût du détail pittoresque et, qualité plus rare encore dans le domaine scientifique, suppression systématique des choses inutiles. M. Kaulla sait créer l'intérêt et n'apprécie pas les longueurs. La sympathie du lecteur lui serait déjà toute acquise pour cette seule raison ; mais il y a toutes les autres. Nous en avons relevé quelques-unes plus haut.

Dans son avant-propos, l'auteur situe sa position d'économiste sur le plan monétaire entre les « métallistes », d'une part, et les « nominalistes » d'autre part. Sa conception du problème de la valeur rejoint celle des classiques, d'après laquelle la formation des prix est déterminée, en dernière analyse, par des forces naturelles, en dépit des dispositions contraires prises par les pouvoirs publics ; mais elle en diffère parce qu'il pense que le mobile qui stimule l'homme sur le plan économique n'est pas le mobile du profit, mais simplement la volonté de vivre. Maint phénomène économique et social trouve plus facilement une explication et une justification considéré en fonction de cette notion moins matérialiste que celle des classiques.

Mais l'être humain vit dans une communauté, y travaille et, de ce fait, est soumis à l'ordre juridique de cette communauté. L'économie et le droit sont donc étroitement liés l'un à l'autre. Celle-là ne peut pas ignorer celui-ci et vice-versa. L'ouvrage ci-dessus se propose d'en tenir compte dans son étude sur la monnaie, la naissance de cette dernière, son évolution, sa forme actuelle.

[1] RODOLPHE KAULLA : *Rechtsstaat und Währung*. W. Kohlhammer Verlag. 94 pages Stuttgart 1949.

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'étude de M. Kaulla, qui doit être lue. La première partie est intitulée : « Bases de l'histoire de la monnaie ». Après une courte introduction, l'auteur consacre un chapitre à la forme primitive de la monnaie : soit le lingot que l'on pesait lors de chaque opération. Au lingot s'est substituée la monnaie métallique, forme évoluée de la précédente, puisqu'elle simplifie les échanges ; c'est l'objet du deuxième chapitre.

L'auteur aborde alors le problème si important de la monnaie de papier. Comme dans les paragraphes précédents, il ne se contente pas d'un exposé descriptif des phénomènes monétaires ; il recherche les causes de cette évolution, les analyse et porte des jugements chaque fois que l'occasion lui paraît propice. Le droit vient alors compléter le phénomène économique et, parfois, il l'explique, puisqu'on trouve dans l'étude systématique de certaines dispositions légales les raisons qui ont conduit le législateur à prendre telle ou telle mesure. Des découvertes techniques ont facilité l'évolution de la monnaie ; l'imprimerie n'y est pas étrangère. La généralisation de la notion du crédit a aussi apporté sa contribution à l'utilisation de la monnaie de papier. M. Kaulla analyse avec pertinence la situation résultant de l'emploi de la monnaie de papier pour le débiteur — banque d'émission ou Etat — et pour le créancier porteur du signe monétaire. Il saisit l'occasion pour rappeler la fameuse théorie de Knapp et en faire la critique.

Aujourd'hui, nous connaissons la forme la plus évoluée de la monnaie : la monnaie scripturale, qui repose sur le principe des virements, faisant abstraction de signes monétaires réels.

La deuxième partie de l'ouvrage, intitulée : « La monnaie des temps actuels », se divise en quatre chapitres : l'importance de la compensation, le paiement en espèces (théorie quantitative), la mesure de la valeur, la dévaluation. Le chapitre portant sur la compensation est l'objet d'une intéressante discussion juridique dans laquelle l'auteur examine la position prise par diverses législations eu égard à cette opération et les conséquences pour le moins inattendues que le système généralisé de la compensation peut entraîner pour un Etat.

Dès lors, le secteur des opérations qui réclament un paiement effectif en or est de plus en plus restreint. C'est à cette question qu'est consacré le deuxième chapitre.

L'unité monétaire d'un pays est définie par un certain poids d'or fin. M. Kaulla se fonde sur l'exemple de la Suisse pour introduire le chapitre traitant de la « mesure de la valeur » et pour analyser la notion du pouvoir d'achat de la monnaie, notion des plus discutées par les économistes, spécialement par Fisher.

Enfin, le dernier chapitre est consacré à la dévaluation, opération si fréquente aujourd'hui qu'aucun Etat n'y a échappé depuis 1930. Après avoir rappelé les causes de la dévaluation, l'auteur en étudie l'incidence sur l'économie du pays, d'une part, et sur l'exécution de contrats librement consentis qui lient débiteurs et créanciers d'autre part. Les droits du créancier furent longtemps négligés, sinon ignorés. Il fallut que l'idée de l'Etat fondé sur le droit se renforce pour que s'affirme la tendance de la protection juridique du droit acquis du créancier contre le préjudice que lui cause le cours forcé d'une

monnaie dévaluée. L'exemple de l'Allemagne en 1923 en est la meilleure illustration.

La position du créancier a d'autant plus évolué que l'Etat est un des premiers intéressés à en garantir les droits, du moment qu'il a lui-même de plus en plus une position de créancier, soit dans son rôle de producteur, de percepteur d'impôts, d'exploitant.

Le problème de la dévaluation met une fois de plus en opposition deux conceptions juridiques qui sont en lutte perpétuelle : la conception de l'Etat fondé sur le droit et la conception de l'Etat totalitaire qui piétine volontairement tout droit privé et qui ignore les droits de l'individu.

L'ouvrage de M. Kaulla est le résultat d'une longue méditation. C'est la somme d'un esprit très ouvert aux questions économiques, mais à qui n'échappe pas l'aspect juridique des problèmes. Libéral dans le meilleur sens du terme, l'auteur s'est efforcé de montrer les dangers de toute solution trop unilatérale. Sa position se fonde sur une science indiscutable, non étrangère à certains impératifs de morale. Synthèse d'un type d'intelligence qui tend malheureusement à disparaître.

JEAN GOLAY.

Les doctrines sociales en France de 1930 à 1950 [1]

Seuls peut-être les quatre lustres encadrant l'année 1800 pourraient être comparés, en ce qui concerne la richesse en idées nouvelles, à cette double décennie qui va de 1930 à 1950. C'est dire que l'ouvrage de M. Pasquier n'a pour but que de mettre en relief les lignes générales de l'évolution des doctrines au cours de cette période ainsi que les points de vue essentiels affirmés par leurs promoteurs.

L'auteur s'attache tout d'abord à relever la réaction générale qui se manifesta contre le capitalisme à la suite de la « grande dépression » de 1929. De la « communauté de malheurs » engendrée par elle naquirent les accusations relatives aux crises, aux monopoles, à l'« utopie » de l'automatisme des équilibres des prix et des marchés. Tous les programmes élaborés aux environs des années « trente » peuvent être ramenés à deux points de similitude ; à savoir : produire dans l'ordre, et répartir dans la justice. Même des auteurs capitalistes réclament le contrôle public de la propriété privée. Pour certains, ce contrôle devra être exercé par l'Etat ; c'est ce que préconisa le Congrès de 1933 des économistes de langue française. D'autres sont partisans du corporatisme, cependant que, de son côté, le coopératisme prend la forme d'un « socialisme coopératif ». En bref, c'est le souci de voir la production des biens et des services mieux conduite qui caractérise le courant de pensée français entre 1930 et la guerre, que l'on s'en remette de cette conduite à l'Etat ou à des collectivités économiques.

[1] ALBERT PASQUIER : *Les doctrines sociales en France, vingt ans d'évolution 1930-1950.* Librairie générale de droit et de jurisprudence. R. Pichon & R. Durand-Auzias. Paris 1950. 501 pages.

Ensuite se posa le problème de la répartition, mis en évidence par l'agitation de l'année 1936. On parlera alors d'une association des classes en vue du partage de la puissance économique et comme moyen d'assurer une plus juste répartition des revenus sociaux. L'idée de la participation des ouvriers aux bénéfices s'accompagne de projets visant à une participation à la gestion de l'entreprise. En outre, des garanties sont réclamées en faveur des salariés, prélude aux assurances sociales.

La guerre accentuera cette sorte d'« union sacrée économique » forgée par les nécessités de la crise, par le fait que « l'Etat allait se trouver investi de pouvoirs économiques identiques à ceux qu'il détenait dans les pays où l'économie dirigée avait remplacé l'économie libérale ». Puis les conflits idéologiques se réveilleront, les années d'occupation ayant porté un sérieux coup aux méthodes dirigistes, cependant que la question de l'aide américaine tendra à amplifier les antagonismes. L'auteur considère les doctrines qu'il qualifie de « tentatives de conciliation » entre le système qui reconnaît tous les droits à l'Etat et celui qui fait confiance à l'initiative des individus, soit le personnalisme, le christianisme progressiste et l'existentialisme. Il fait ensuite l'inventaire du marxisme, du socialisme français actuel (citant en particulier l'ouvrage de M. Léon Blum : « A l'échelle humaine », dans lequel celui-ci proclamait le dépassement des objectifs de Marx et par là l'inutilité de la révolution) ; il passe ensuite à l'étude du néo-libéralisme, mentionnant le mouvement des « Jeunes Patrons », puis à celle du catholicisme social, de l'anarchisme, doctrine groupant un certain nombre d'anciens communistes déçus par le caractère dictatorial du marxisme-stalinisme. Quant au Rassemblement démocratique et révolutionnaire, qui a comme parrain J.-P. Sartre, M. Pasquier note qu'il préconise une révolution non armée consistant en une longue période d'éducation ouvrière. Son but est l'établissement de la démocratie directe, par opposition au capitalisme d'Etat actuel, et il prétend représenter les intérêts des classes moyennes aussi bien que ceux des travailleurs. Le R. D. R. prône la collectivisation des grands moyens de production et d'échange, l'élévation du niveau de vie des masses à l'aide d'un plan prévoyant la nationalisation des banques, de l'industrie lourde, etc., la suppression du commerce de gros et de mi-gros, la nationalisation des terres et l'interdiction aux producteurs de vendre librement leurs produits.

Dans une troisième partie de son ouvrage, l'auteur aborde l'examen d'un certain nombre de « programmes » qui, sans être en eux-mêmes de véritables doctrines, constituent le prolongement de plusieurs d'entre elles sur le plan de l'action. Il s'agit du syndicalisme ouvrier, avec ses variantes chrétiennes ou marxistes, du coopératisme, du programme du « Rassemblement communautaire français », de celui de la monarchie populaire et de celui du R. P. F.

Envisageant le socialisme coopératif, qu'il qualifie de « dernière chance du libéralisme », M. Pasquier note qu'en fonction du principe de liberté qui est à la base de ce mouvement l'Etat ne jouira d'un pouvoir de contrainte que dans le seul ordre de la production, l'individu demeurant autonome en tant que consommateur. Il souligne, de même, la position d'« empirisme conscient » que revendique le R. P. F., dans le but, ainsi que l'a exprimé l'un de ses porte-

parole, « de risquer cet équilibre, éminemment instable et menacé, dont dépend notre liberté comme individus ».

Etayant son effort de synthèse d'innombrables citations qui contribuent à l'actualité de son étude, l'auteur relève dans sa conclusion la tendance qu'ont les doctrines depuis vingt ans à élaborer des visions globales de la condition humaine, tendance qui les mène à l'impérialisme et les porte à menacer la paix du monde.

Cet ouvrage objectif et substantiel est propre à éclairer les fondements et programmes de base des grands mouvements de rénovation sociale actuels.

M. CASPARI.

L'ordre social [1]

Au moment où l'homme franchit le seuil de la seconde moitié du XXe siècle de notre ère, est-il possible que ces deux termes « ordre social » évoquent quelque souvenir, ou mieux, quelque espoir encore ? Le désarroi dans lequel l'ont plongé les guerres, crises, révolutions, duperies idéologiques de toutes sortes pourrait-il cesser enfin et faire place à un ordre social ? Aussi, le titre prometteur du volumineux ouvrage de M. Jacques Rueff, membre de l'Institut, va-t-il tenter tous ceux pour qui ces deux mots ont encore une signification.

L'auteur s'était fixé pour but l'étude de la théorie de l'évolution économique. Or, il lui est apparu, en cours de travail, que cette théorie éclairait tout le problème du gouvernement des sociétés humaines et, en particulier, le mécanisme par lequel se trouvait établi et maintenu l'ordre social dans les divers régimes politiques. C'est donc à l'étude des principes de cette théorie que sont consacrées les cinq premières parties de l'œuvre, qui nous permettront d'aborder la dernière avec des idées précises.

Partant à zéro, M. J. Rueff précise dans l'introduction le sens des termes qu'il utilisera tout au long de son ouvrage, nous épargnant par la suite toute confusion de mots. Ainsi prend-on un premier contact avec l'échelle des prix et le mécanisme de leur formation. Puis, entrant dans le vif du sujet, l'auteur brosse un tableau des réalités économiques dans un univers sans monnaie, où les phénomènes se présentent sous leur forme réelle, et non point dissimulés sous le voile des apparences monétaires. Dans une société policée, les individus jouissent du droit de propriété sur les choses, qui leur en assure la maîtrise absolue dans les limites de la loi et, en outre, du droit de créance contre une personne, qui leur permet d'exiger la remise d'une richesse.

« Le contenu du droit n'est pas directement la chose possédée », écrit l'auteur « mais la faculté d'en jouir. Or, cette valeur est cette qualité commune à toutes les richesses qui, par l'échange, peuvent remplir les mêmes droits. » Le droit est donc semblable à la coque enveloppant un fruit, ce qui montre que l'échange est le transfert non du droit, mais bien de son contenu. Qui veut

[1] JACQUES RUEFF, membre de l'Institut : *L'ordre social*. Librairie de Médicis. Paris 1949. 655 pages.

modifier le contenu de son droit doit vider ce dernier de sa richesse sur le marché et le remplir du bien désiré. Or, si le prix varie librement, il se fixe au niveau qui assure l'égalité des droits vidés et des droits remplis. Les uns s'insèrent dans les autres. Toutefois, le prix peut être déterminé arbitrairement, par voie d'autorité, et maintenu ainsi à un niveau supérieur à celui qu'aurait fixé le mécanisme des prix, s'il avait librement joué. La richesse taxée entre dans le patrimoine de l'acquéreur pour une valeur inférieure à celle du bien cédé en échange. Ainsi, de faux droits se créent, figurant au passif du bilan, dont le volume est égal à la surévaluation. En sont titulaires, les offreurs qui n'ont pu obtenir une contrepartie dans l'insuffisante demande et qui vivent dès maintenant dans un régime où voisinent vrais et faux droits.

Ceci admis, l'auteur introduit dans cet univers un élément nouveau : la monnaie. Celle-ci n'est qu'une richesse semblable à toute autre, contenu occasionnel, accepté pour des raisons de commodité, d'un droit préexistant. Selon les circonstances, les individus désirent augmenter leur encaisse ou la diminuer. La divergence entre l'encaisse désirée et l'encaisse effective va commander les variations du niveau général des prix, qui se trouvent ainsi soumises à des facteurs nettement psychologiques. Ces variations vont provoquer les initiatives personnelles, tendant à donner le maximum de satisfaction aux intérêts particuliers. Les échanges se font entre les différents biens et sur les divers marchés d'une entité économique. Ainsi le mécanisme des prix donne aux titulaires de droits de propriété, dans tous les cas possibles, la certitude de pouvoir, avec le minimum de perturbations, vider et remplir leurs droits conformément à leurs désirs ; il leur permet en outre d'obtenir de l'appareil productif le maximum de satisfactions pour le minimum de peines. Par là, il leur assure l'absolue souveraineté dans le domaine de leurs droits.

Les échanges internationaux présentent en tout point des caractères analogues au commerce interne. Tant que les prix se fixent librement et que les quantités échangées ne sont soumises à aucune restriction, ils spécialisent les productions dont les résultats sont les plus rentables et dont bénéficient toutes les collectivités qui y prennent part. Quant aux frais de douane, ils élèvent le point d'importation au niveau du point de production à l'intérieur du pays. S'il est parfois indispensable pour un Etat de protéger ses industries ou son agriculture, il va bien sans dire que c'est au détriment du niveau de vie de sa population. Cela suffit à impliquer un choix judicieux des activités dont la protection se révèle nécessaire.

Malheureusement les faux droits perturbent tout le système économique en empêchant le mécanisme des prix de produire librement ses effets. Le volume des droits à remplir dépasse celui des droits vidés. Seuls parmi les remèdes financiers, l'impôt, l'emprunt, le contrôle des prix et des changes, le rationnement et le clearing peuvent remédier à la situation, car ils tendent à ramener le volume des droits à remplir à la mesure des richesses qui peuvent les remplir. De telles mesures annulent les faux droits ou mettent un obstacle à leur exercice.

Dans la collectivité, les hommes agissent individuellement, choisissent l'activité qui leur procure le maximum de satisfaction. De cet apparent désordre

à l'échelle individuelle résulte, sur un plan supérieur, l'ordre dont les caractères généraux déterminent son évolution cyclique. Dès qu'un mouvement de prix est perçu, il est l'objet d'une amplification spontanée, jusqu'au moment où les volontés individuelles, exercées dans la limite des droits respectifs, le ramènent à son point d'équilibre. La volonté étant souveraine, l'évolution sera à l'image de l'homme, telle qu'il l'aura faite. Aussi, qui veut modifier l'état social, c'est-à-dire un moment donné de l'évolution économique, devra agir sur les volontés individuelles, ce qui l'amènera ainsi à gouverner.

La menace d'une sanction rend l'exécution des ordres prescrits par l'autorité plus désirable à l'individu que les actes qu'il accomplirait librement. La violence des forts, l'autorité divine, la conscience, la police sont autant de sources d'influences propres à modifier le comportement des membres d'une collectivité.

Deux méthodes s'offrent à tout gouvernement : la première, celle de l'impôt, est dite libérale. L'autorité dispose du contenu des droits qui lui sont transférés et n'agit en aucune manière sur la conduite des individus, qui conservent la maîtrise absolue sur le domaine qui ne leur est pas retiré. La seconde est dite autoritaire, car le gouvernement oblige les titulaires à utiliser leurs droits d'une façon voulue.

D'une manière ou d'une autre, l'intervention du gouvernement est limitée au volume du contenu des droits dont il dispose. Il ne peut donner plus qu'il ne prend. Veut-il s'affranchir de ces liens, il crée un régime de faux droits en cédant ses marchandises pour un prix supérieur au prix d'équilibre. Le désordre social en sera la terrible conséquence : marché parallèle, avantages occultes accordés aux offreurs, etc.

« Y a-t-il quelques chances pour que les gouvernements, quels que soient leurs objectifs, reviennent aux méthodes de prélèvement conscientes, caractéristiques de l'ordre financier ? » Telle est la question que pose M. J. Rueff dans ses conclusions politiques. Il y a peu de chance, et l'auteur ne se le dissimule pas. Reste à appliquer les recettes qu'il propose : un contrôle budgétaire sérieux, l'institution de la responsabilité personnelle des hommes d'Etat en cas de déficit, notamment.

Nous souhaitons une large audience aux conclusions de M. Rueff. Le lecteur y trouvera le fruit de développements rigoureux où le parti pris est exclu, la recherche de la vérité étant le seul but de l'auteur.

Pierre CHESAUX.

Das schweizerische Münzwesen von seinen Anfängen bis zur Gegenwart [1]

L'auteur s'est attaché, dans cette thèse soutenue à l'Université de Berne, à retracer l'histoire du système monétaire de la Suisse. Il réussit fort bien, d'ailleurs, dans sa tâche, qui est de familiariser le lecteur avec toutes les politiques monétaires et, d'une manière générale, tous les événements de nature monétaire qui se sont déroulés en Suisse.

[1] ERICH WEISSKOPF : *Das schweizerische Münzwesen von seinen Anfängen bis zur Gegenwart.* A. Francke AG. Berne 1948. 202 pages.

Après une introduction exposant brièvement les théories monétaires et les notions de base de la technique monétaire, le lecteur suit le développement du monnayage sur le territoire de la Suisse depuis l'âge de la pierre jusqu'à nos jours, en passant par l'époque des Romains, de la féodalité et de l'Empire, puis de l'ancienne Confédération. Il apprend à connaître les conventions monétaires, les efforts d'unification de la diète et de certaines villes, l'influence de la Nouvelle société helvétique et la centralisation de la régale des monnaies établie par la Constitution de 1848. La nature et le destin de l'Union latine, ainsi que le développement du billet de banque de la Confédération, font l'objet de commentaires détaillés. Des citations et des indications de références permettront au lecteur que la question intéresse de trouver un supplément d'information dans les ouvrages spécialisés.

L'auteur cherche avant tout à dégager les caractéristiques de l'évolution monétaire en Suisse au cours de l'histoire. Il les résume, dans sa préface, en cinq points : 1. Le monnayage, en Suisse, fut pendant longtemps éparpillé et local, et ne fut unifié que sur le tard. 2. L'évolution de notre monnaie au cours de l'histoire est parallèle à l'évolution politique. 3. La monnaie suisse fut établie en grande partie sur la base de facteurs de politique extérieure. 4. Ce ne fut qu'en 1927 que le système monétaire de la Suisse fut nationalisé. 5. La Suisse a gravi en un court laps de temps tous les degrés du développement monétaire.

La caractéristique dominante d'une évolution monétaire marquée, en Suisse, par la prudence aurait pu être mise en évidence d'une façon encore beaucoup plus nette par de plus fréquentes comparaisons avec l'évolution des monnaies étrangères à la même époque, en particulier au cours des cent dernières années. L'auteur, toutefois, a restreint son étude, de par les limites mêmes de son objet, à la description de l'évolution monétaire seule, et s'abstient, à quelques exceptions près, de toute appréciation critique. C'est en réalisant les mille inconvénients que présentaient autrefois pour le simple bourgeois, et à plus forte raison pour le commerçant, la multiplicité et l'instabilité des monnaies d'alors, tantôt reconnues, tantôt démonétisées, et tantôt dévaluées pour ainsi dire selon le bon plaisir du détenteur du droit régalien, qui avait principalement à cœur d'en tirer les plus gros revenus, que l'on prend conscience de la place cardinale qu'occupe la monnaie dans l'ordre social ainsi que de la situation relativement parfaite et stable de notre monnaie actuelle.

E. FELCHLIN.

Die Entwicklung der äusseren Kaufkraft des Frankens in den Jahren 1925-1938 [1]

Il est particulièrement opportun et actuel, en un moment où, en connexion avec les relations économiques de la Suisse, la question de la position du franc vis-à-vis des devises étrangères fait l'objet de fréquentes discussions, de se

[1] DR KURT SCHNEIDER : *Die Entwicklung der äusseren Kaufkraft des Frankens in den Jahren 1925-1938; unter besonderer Berücksichtigung der Verhältnisse zu Grossbritannien und den Vereinigten Staaten.* A. Francke AG. Berne 1949. 133 pages.

remémorer les relations monétaires dans l'entre-deux-guerres. La présente étude nous fournit, en cette matière, une aide précieuse : elle analyse et éclaire d'une manière objective les relations monétaires de la Suisse durant la période allant de 1925 à 1938, et base son appréciation relative à nos rapports économiques avec l'étranger sur le pouvoir d'achat du franc vis-à-vis du dollar et de la livre sterling.

Dans un chapitre d'introduction, le lecteur est invité à se familiariser, tout d'abord, avec les notions théoriques indispensables à la compréhension des développements ultérieurs, telles celles du pouvoir d'achat intérieur et extérieur. L'auteur note parmi les conditions de l'équilibre extérieur relevant de son analyse : la parité du pouvoir d'achat, un équilibre relatif de la balance des revenus et la compensation du solde de celle-ci par de véritables transferts internationaux de capitaux. La théorie de Cassel sur la parité du pouvoir d'achat fait l'objet d'un exposé, en tant que méthode propre à définir le rapport des prix entre deux Etats. Dans la pratique, il faut toutefois considérer que certaines imperfections s'attachent à ses fondements (les chiffres de l'indice en tant que représentant le niveau des prix national). Dans la présente étude, l'évaluation des disparités est faite sur la base du commerce de gros, du coût de la vie et de l'indice des salaires.

Une première partie traite du rapport entre la valeur intérieure et extérieure du franc. L'évolution du cours de la livre et du dollar en Suisse est également décrite et commentée, ainsi que l'évolution du niveau des prix aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Suisse. C'est sur ces considérations que se base l'examen de l'évolution du pouvoir d'achat du franc, qui peut être décomposée en quatre phases. La phase ascendante (1925-1929) montre l'approche d'une parité du pouvoir d'achat. Dans la phase correspondant à la crise (1929-1933), on constate en tout premier lieu une surévaluation croissante du franc, qui devait aller, par suite de la dévaluation des monnaies étrangères, jusqu'à atteindre une disparité de 30 à 40 %. La phase de la stagnation (1933-1936) est caractérisée par la persistance de la surévaluation, par ailleurs sans grand changement. Ce ne fut que dans la phase de la reprise (1936-1938), qui fut accompagnée de la dévaluation du franc, que la disparité diminua, sans atteindre cependant le niveau d'ajustement antérieur à la crise.

Une deuxième partie est consacrée à la signification du rapport des pouvoirs d'achat en ce qui concerne le commerce extérieur. Elle comporte l'étude de la balance commerciale et de l'échange de marchandises avec l'Angleterre et les Etats-Unis. Ajouté au cours général de la conjoncture et aux dérogations interventionnistes apportées au principe du libre échange des marchandises, le rapport des pouvoirs d'achat a exercé une influence déterminante sur le développement de la balance commerciale. Les mesures interventionnistes prises par la Suisse — telles que limitation des importations et encouragement des exportations — purent, il est vrai, jouer un rôle en empêchant une détérioration subséquente de la balance des paiements, et même en favorisant son équilibre, mais, d'un autre côté, on peut leur attribuer une part de responsabilité dans la période de stagnation économique, par le fait qu'elles ne firent qu'amortir l'influence des perturbations.

Une troisième partie envisage la balance des paiements en tant que critère de l'équilibre extérieur. Après une étude de la balance des revenus, la question de la compensation de la balance des paiements est mise en relief. On se trouve là en face d'un quatrième facteur perturbateur, le mouvement des capitaux à base spéculative, pour lequel on créa la dénomination de « hot money ». Il fut coresponsable de la chute du système du «Goldstandard» et a, en Suisse, altéré à tel point la balance des paiements qu'elle ne représentait plus la situation réelle des relations avec l'extérieur.

Dans sa conclusion, M. Schneider exprime l'opinion que la politique économique de la Suisse de 1930 à 1936, avec sa tentative d'abaisser les prix et coûts (déflation), était vouée à l'échec, parce que la disparité des pouvoirs d'achat avait pris de trop grandes proportions. Il remarque en effet que, en 1931 déjà, les conditions économiques d'une dévaluation étaient remplies, et que seule la dévaluation de 1936 amena une amélioration des relations commerciales avec l'étranger et, par là, de toute l'économie de la Suisse.

Relevons encore que cette étude — outre la clarté de sa construction, manifestée en particulier par les résumés terminant chaque chapitre et qui contribuent beaucoup à en faciliter la compréhension — est complétée par de nombreux graphiques et tableaux statistiques, comme par une abondante bibliographie.

E. FELCHLIN.

Die Finanzierung von Verkehrsbauten [1]

Consciente de l'importance et de l'actualité du problème du financement des moyens de transport, notre revue, qui y a déjà consacré plusieurs études, tient à tenir ses lecteurs au courant des travaux qui, à un titre quelconque, traitent de la question. C'est pourquoi nous sommes heureux de signaler aujourd'hui l'ouvrage que vient de publier M. H. R. Meyer, privat-docent à l'Université de Berne, intitulé : « Die Finanzierung von Verkehrsbauten ».

L'auteur ne prétend pas apporter une solution définitive au problème ; il en connaît trop la complexité pour avoir la naïveté de le résoudre une fois pour toutes, mais il tient à en rappeler l'existence. Cette position nous paraît être la plus sage, et aussi la plus efficace. M. Meyer s'efforce de présenter les avantages et les inconvénients des solutions proposées tant par les usagers de la route que par ceux du rail, tout en prenant position avec les réserves que cela comporte pour ces derniers.

L'auteur situe le problème des transports dans les limites de l'économie nationale, puis examine ce qu'il faut entendre par la politique des transports.

[1] H. R. MEYER: *Die Finanzierung von Verkehrsbauten.* Verlag Paul Haupt. Berne 1949. 80 pages.

Il définit la notion de transport public et aborde ensuite le nouveau et important problème né du développement considérable des moyens de transport au cours de la dernière décennie, dont la solution financière est rendue particulièrement ardue du fait que d'importants travaux de construction et de rénovation ont été différés par suite de la guerre.

Si certaines questions de financement ont déjà trouvé une solution, d'autres restent encore ouvertes. Il est particulièrement difficile de déterminer la mesure qui doit permettre d'établir le rendement. Les pouvoirs publics se sont toujours laissé guider par le seul critère de l'utilité et de la nécessité, et ont fait passer au second rang celui de la rentabilité car, en principe, le problème du financement n'est résolu que pour le trafic routier, les installations pour les transports maritimes et aériens. Ce n'est pas le cas pour les chemins de fer. C'est l'occasion pour l'auteur de distinguer dans les différents secteurs des transports celles des questions qui sont résolues de celles qui ne le sont pas. Mais il ne se contente pas d'un simple exposé des faits. Il s'efforce de les analyser ; dans ce but, M. Meyer précise les rapports étroits qui existent entre l'aspect financier et l'aspect « exploitation » de n'importe quel moyen de transport, en se fondant sur l'exemple des chemins de fer. Il en étudie le principe de la complète autonomie financière, qu'il voudrait étendre aussi aux autres moyens de transport. On peut même concevoir, pour un avenir plus ou moins éloigné, que le secteur des transports, considéré comme un tout, trouve un état d'équilibre dans lequel la solidarité des diverses branches de transport devienne une réalité effective.

L'auteur examine ensuite les diverses possibilités qui s'offrent en vue de financer les dépenses de construction des moyens de transport. Il reprend certaines propositions faites par des techniciens ou des hommes politiques et en fait la critique. Devant la difficulté de trouver une solution définitive — celle-ci ne saurait être immédiate — M. Meyer pense que seul un règlement exceptionnel est à envisager pour le proche avenir.

Enfin, le problème d'un nouvel assainissement des chemins de fer est abordé. L'auteur se refuse à admettre l'expression d'un « deuxième assainissement des chemins de fer », mais son raisonnement ne saurait nous convaincre. Au contraire, tous ses arguments prouvent qu'un deuxième assainissement est nécessaire. Il faut savoir appeler les choses par leur nom.

Cette réserve n'enlève rien à l'intérêt de l'ouvrage de M. Meyer, qui connaît fort bien l'aspect économique et technique de la question. Nous ne lui reprocherons pas d'avoir une opinion bien arrêtée. Nous regrettons seulement que certaines de ses conclusions soient par trop subjectives, mais nous retiendrons en particulier cette idée de prévoir, lors de la construction d'une gare ou de sa transformation, des locaux destinés à être loués à des particuliers afin de soulager les charges financières des chemins de fer.

Le lecteur qui désire se documenter sur le problème du financement des moyens de transport lira avec grand profit l'étude de M. Meyer, dont le style est accessible même à des non-techniciens.

JEAN GOLAY.

Einführung in die Agrarpolitik [1]

En dehors de la littérature américaine, qui tient trop peu compte des conditions particulières à l'Europe, dues au morcellement de celle-ci, et des manuels allemands, en grande partie démodés, relatifs à la politique agraire, il n'existait point d'étude générale de quelque importance relative à ce domaine particulier de l'économie nationale. C'est pourquoi la présente « Introduction à la politique agraire » comble une lacune dont pâtissait aussi bien l'homme d'étude que le praticien. Pour cette raison, l'auteur s'est efforcé de présenter, en quelque sorte, un guide en matière de politique agraire, accordant une attention spéciale à la situation économique et politique à l'issue de la deuxième guerre mondiale ainsi qu'aux conditions particulières à la Suisse.

La notion de politique agraire fut définie de façon fort différente selon les conceptions divergentes prédominantes. Howald recommande de comprendre dans la politique agraire toutes les questions économiques touchant à l'agriculture et à la paysannerie, ainsi que tous les problèmes d'économie agricole d'intérêt public. Il voit dans l'établissement des conditions d'une meilleure utilisation du sol national et de la terre par un aussi grand nombre que possible de familles paysannes saines, dans le dessein de garantir sa subsistance au peuple suisse, le but de la politique agraire de la Suisse.

L'histoire de la politique agraire fait apparaître déjà dans l'antiquité de fréquentes tendances à encourager l'agriculture par une action publique et consciente. Au moyen âge, la commune joua un rôle important dans l'organisation de ce que l'on appelle le système des jachères. Avec le développement de l'industrialisation et l'établissement d'un commerce mondial concernant également les produits agricoles, les problèmes touchant à la politique agraire se modifièrent fondamentalement. Actuellement, tant par suite de la guerre mondiale que de la crise devenue chronique dans l'agriculture pendant l'entre-deux-guerres, la liberté en matière agricole doit à nouveau être restreinte par des interventions de l'Etat.

Les éléments de base de la production agricole sont en première ligne les ressources naturelles, le travail humain et le capital. Le développement de l'organisation de l'agriculture, principalement par suite de l'extension de la production destinée à subvenir aux besoins propres de l'agriculteur en une production à l'intention du marché, tend à favoriser de plus en plus — particulièrement en Amérique — les exploitations en grand, basées sur de grands capitaux (entreprises agricoles, « usines de céréales »), par opposition à une prédominance de petites ou moyennes exploitations, basées sur le travail (fermes, exploitations familiales), qui sans doute seront toujours en majorité en Suisse. Les caractéristiques notables de l'organisation agraire sont le mode de répartition de la surface cultivée (c'est-à-dire la grandeur des exploitations), ainsi que le mode de transmission de la propriété, les conditions d'établissement, le caractère du droit de propriété, la forme de l'entreprise, la structure sociale de la population agricole, l'organisation du travail et l'état de l'endettement.

---

[1] Oskar Howald : *Einführung in die Agrarpolitik*. A. Francke AG. Berne 1946. 258 pages.

Dans les régions à population agricole, l'entraide collective s'est affirmée depuis longtemps, sous la forme d'associations, que ce soit en vue de l'achat, de la mise en valeur, de l'exportation ou autre. Il n'est pas possible à l'agriculture de suivre les mouvements des prix comme le fait toute autre entreprise de l'économie de marché capitaliste, du fait que la production ne peut être influencée que dans une mesure insuffisante et avec trop de lenteur. Le désaccord consécutif entre les coûts de production et les prix des produits réclame soit une politique des prix particulière, soit des mesures interventionnistes.

On peut relever parmi les particularités de la production agricole, d'une part sa dépendance déjà mentionnée des conditions naturelles, d'autre part le caractère limité des besoins en produits alimentaires et le déplacement de la demande en faveur de produits de haute qualité, par suite de l'amélioration du niveau de vie. Le fait que les régions propres à la production soient définies ainsi que les limites qu'il y a à l'exploitation du sol représentent d'autres traits caractéristiques de l'économie agraire.

Les soutiens de la politique agraire en tant que partie constitutive de la politique économique sont d'une part l'Etat, d'autre part les organisations agricoles de toutes sortes. Il faut inclure dans les domaines généraux relevant de la politique agraire la question de la politique en matière d'exploitation du sol, en matière de formation professionnelle, et en matière de prix. Les tâches de la politique en matière d'exploitation du sol consistent, en vue de la meilleure répartition de celui-ci, à garantir aux paysans propriétaires d'exploitations de genre et d'étendue variés, d'une part un droit de succession satisfaisant, d'autre part le maintien de la surface cultivée utilisable et la protection de la propriété paysanne. Un compromis doit être réalisé entre les points de vue économique, de la technique agricole, juridique et politique. L'encouragement de l'établissement et des améliorations foncières ressort également du domaine d'une bonne politique agraire, de même que l'encouragement de la formation professionnelle par la création de différentes écoles et stations d'essais. La question de l'endettement et du désendettement, ainsi que la politique du taux de l'intérêt qui y est étroitement liée, sont également, en Suisse, des facteurs décisifs en vue du maintien d'une paysannerie viable. Une limitation légale du niveau de l'endettement semble être la mesure appropriée. Un traitement particulier applicable à l'agriculture dans son ensemble sur le terrain des impôts agricoles et de la politique fiscale s'avère nécessaire en vue d'une politique agraire efficiente. La politique douanière, d'autre part, comme la politique commerciale et, dans ses traits essentiels, la politique financière également doivent être en harmonie, dans le secteur de l'agriculture, avec la politique des prix. La politique sociale, pour sa part, englobe les domaines des assurances, la question des travailleurs agricoles, de l'ajustement des prix aux profits et de la politique relative aux populations montagnardes.

Cette étude atteint le but qu'elle s'est tracé, qui est de donner une vue d'ensemble de toute la complexité du problème agricole. On peut se demander, peut-être, s'il n'eût pas été plus indiqué, dans un ouvrage qui joue le rôle d'un manuel, de se contenter de mentionner les problèmes actuels, sans chercher à les résoudre d'une façon détaillée. En effet, maintenant déjà — et

l'ouvrage est de 1946 — on constate que des solutions différentes ont été données à certains d'entre eux. Au demeurant, l'idée conductrice qui domine l'ouvrage est que le maintien d'une paysannerie forte est indispensable à la sauvegarde de la santé, de l'efficience et de la jeunesse d'un peuple.

E. FELCHLIN.

La Palestine [1]

Cet ouvrage est d'autant plus actuel que la Palestine, terre promise des Juifs, est devenue un Etat dont le rôle politique et économique pourra être dans le monde de demain soit un facteur de paix soit un élément de dispute, donc un foyer possible de guerre.

La Palestine est un pays à peine grand comme cinq départements français, au sol calcaire, formé de trois régions distinctes : la plaine côtière, les plateaux de l'ouest et de l'est et la dépression du Jourdain. Son climat est intermédiaire entre le climat méditerranéen et le climat désertique.

Un aperçu historique retraçant toute l'histoire de la Palestine met en évidence le fait qu'avant le sionisme le pays était bien arriéré et peu développé.

Malheureusement, dans la période actuelle, les conflits entre Juifs et Arabes, auxquels ni les Anglais ni l'ONU ne sont parvenus à mettre un terme, rendent plus difficile la mise en valeur du pays.

Depuis 1923, la Palestine est gouvernée par les Anglais en vertu d'un mandat de la S. D. N. Un haut-commissaire (General sir Alan Cunningham depuis 1945), assisté d'un conseil exécutif, dirige l'administration. Il n'existe pas d'assemblée législative proprement dite. Le pays est divisé en six districts sous l'autorité d'un commissaire.

A côté des partis politiques arabes ou juifs existent des communautés religieuses qui ont une forte influence, l'organisation sioniste par exemple.

La Palestine est un des pays où le taux de natalité est le plus fort, spécialement chez les Arabes.

En ce qui concerne l'*agriculture*, la répartition des terres pose un grave problème auquel la législation n'a pas mis fin. Le grand mérite des Juifs aura été d'avoir rendu fertiles des terrains arides par un travail intelligent et laborieux. Ils veulent « réhabiliter » la Terre promise. La colonisation agricole se fait sous quatre formes : la colonisation individuelle, l'exploitation collectiviste, la plus importante, les exploitations familiales et religieuses. Du côté arabe, il existe encore un système féodal. La terre, d'autre part, est grevée de dettes, spécialement chez les Arabes, chez lesquels les conditions de prêts sont inimaginables.

L'élevage constitue une part importante des ressources économiques de la population arabe, mais il est pratiqué fort primitivement.

Les agrumes sont la richesse de l'agriculture, et cette culture s'est fortement développée. C'est la principale exportation du pays.

---

[1] INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ÉCONOMIQUES : *La Palestine*. Presses Universitaires de France. Paris 1948. 183 pages.

On trouve parmi les autres cultures, le blé, le millet, les légumineuses, les légumes (choux, tomates, pommes de terre), les fruits (olives, raisins, figues, etc.)

La pêche se pratique sur la côte méditerranéenne, dans le golfe d'Akaba et dans les lacs palestiniens.

Notons encore que le déboisement ayant été un désastre pour le pays, l'on cherche maintenant à constituer des réserves forestières.

En ce qui concerne les ressources minérales, la Palestine n'a ni charbon, ni fer, ni métaux non ferreux, mais elle est riche en potasse et en sels minéraux.

La mer Morte est la principale source de sels de toutes sortes. On trouve, d'autre part, du soufre dans la région de Gaza.

Jusqu'à aujourd'hui, le pétrole n'a pas été découvert, malgré de nombreuses prospections. Depuis la guerre, on fait le raffinage du pétrole d'Irak à Haïfa.

L'électrification est bien développée, mais en retard sur l'Europe ou l'Amérique.

Au point de vue industriel, la dernière guerre a facilité l'essor industriel de la Palestine. La main-d'œuvre n'a jamais été un problème, par suite de l'immigration.

Les industries palestiniennes sont la minoterie, l'industrie des graisses alimentaires, des produits laitiers, les industries textiles (filatures, teintureries), les industries des métaux (fonderies, tôleries), des instruments de précision, les industries chimiques (superphosphates, savonnerie, produits pharmaceutiques) et une toute nouvelle industrie, celle des diamants. Le 90 pour cent de l'industrie est entre mains juives.

En matière de transports, il n'y a pas de grands obstacles à la construction d'un réseau ferroviaire utilisé surtout pour le transport des marchandises, le trafic voyageurs se faisant par route. La longueur du réseau atteint 520 km. en voies normales et étroites. Le personnel est en grande majorité arabe.

Au moment où l'administration britannique prit la charge du mandat, il n'y avait que peu de bonnes routes ; en 30 ans, la longueur du réseau a décuplé.

En matière de commerce intérieur, ce sont les principes coopératifs qui président aux échanges commerciaux, activité juive surtout. Les prix ont subi une hausse pendant la guerre, mais l'inflation a été moins forte que dans les autres pays voisins à cause de l'organisation coopérative et du contrôle des prix.

Pour ce qui est de ses relations extérieures, la Palestine n'est pas libre, sa liberté étant limitée par les clauses du mandat. Son commerce extérieur n'offrait pas de difficultés, mais depuis le développement de son industrie locale les dirigeants se demandent s'il faut appliquer une politique protectionniste.

La Palestine importe surtout des céréales, du bois, du pétrole, des diamants, des objets manufacturés ; elle exporte des fruits (oranges, pamplemousses, citrons), du mazout, des diamants, des produits chimiques.

Elle commerce essentiellement avec l'Empire britannique et les U. S. A.

Il est à relever que la balance des comptes laisse un déficit considérable.

Depuis 1927, une seule monnaie légale est en circulation, la livre palestinienne, à parité avec la livre anglaise.

Les premières banques furent des banques étrangères, puis les coopératives de crédit prirent naissance. Il y a deux banques arabes et cinq grandes banques étrangères à côté de ces coopératives de crédit.

Le principal revenu du pays est fourni par l'agriculture, suivie par l'industrie et l'artisanat, puis le commerce.

Les conditions de vie, de travail, entre Arabes et Juifs sont totalement différentes, ces derniers utilisant les méthodes les plus modernes.

Ce livre est une étude sérieuse des conditions propres à la Palestine. Tout y est méthodiquement passé en revue ; les exemples numériques sont bien choisis. Peut-être des cartes en couleur en eussent-elles facilité la lecture.

Quoi qu'il en soit, ce mémento permet de se faire une idée bien précise de ce qu'est la Palestine, de sa population, de son activité, et de son avenir.

ALEXANDRE GOLAY.

Matériaux pour une géographie volontaire de l'industrie française [1]

Si les Gaulois, au temps de César, ne possédaient pas de villes, au véritable sens du mot, ils n'en avaient pas moins des enceintes fortifiées, où se tenaient les marchés, et dans lesquelles se réfugiait la tribu en temps de guerre. Mais bientôt les voies de communication construites par les Romains favoriseront les échanges. Les seigneurs accorderont des privilèges aux commerçants qui viendront s'établir dans leurs murs et les artisans se grouperont pour lutter contre la concurrence des centres trop proches et pour s'assurer un monopole dans toute leur région. Ainsi se passe le moyen âge. Puis peu à peu les murailles deviennent trop étroites pour contenir toute la population et la ville s'étend. Mais elle ne connaîtra son extraordinaire développement qu'à partir de la révolution industrielle, fruit du XVIIIe siècle. Grâce à l'épargne accumulée par les citadins, la concentration des capitaux permet la constitution des grandes entreprises manufacturières et industrielles et la ville, insatiable, appelle une main-d'œuvre toujours plus forte. Or, aujourd'hui, sociologues, moralistes, médecins, et plus d'un simple citoyen s'accordent à penser que les conditions de vie sont singulièrement inhumaines dans de telles agglomérations : la santé publique en souffre, les mœurs n'ont rien à y gagner. Est-il possible de décongestionner les villes ? Il apparaît que la science permet le transport de l'électricité en tout lieu, mettant ainsi la force motrice à la disposition de chacun. Les communications sont facilitées grâce à la radio et au téléphone qui relient instantanément deux individus, et l'automobile, l'aviation ont simplifié la question des déplacements. Le « retour à la nature » est-il souhaitable ? C'est

[1] GABRIEL DESSUS, PIERRE GEORGE, JACQUES WEULERSSE : *Matériaux pour une géographie volontaire de l'industrie française. Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 7.* Librairie Armand Colin. Paris 1949. 178 pages.

à ces problèmes (brûlants d'actualité en France, où le plan de reconstruction sera influencé par la réponse qu'on y apportera) que la Fondation nationale des sciences politiques consacre son septième cahier.

La plus importante des trois études réunies dans cette publication, due à la plume de M. Gabriel Dessus, est intitulée : « Eléments d'une politique de localisation de l'industrie ». L'auteur, après avoir cité l'expérience récente — 1930 — de la décentralisation de l'industrie aéronautique française, pour des raisons éminemment militaires, analyse les éléments qu'il est indispensable de connaître avant d'extraire volontairement une industrie d'un centre et de l'implanter dans un milieu rural. Parfois, un desserrement est suffisant, qui consiste à réinstaller dans un périmètre plus ou moins vaste les industries qui n'ont pas un intérêt majeur à se trouver dans le centre de la ville. Cette solution convient aux agglomérations d'étendue moyenne, mais dont la forte densité appelle un soulagement rapide. Dans d'autres cas, l'éloignement à l'échelle nationale s'impose et l'auteur propose la décentralisation, la dispersion, la dissémination, selon le but visé. Les éléments du prix de revient varieront sans doute dans chaque cas et nécessiteront une étude particulière. Toutefois, les mêmes questions se posent à tout le moins, quelle que soit l'usine. Le prix du terrain industriel et celui du terrain des habitations est plus favorable, mais le coût de construction est plus élevé dans les petits centres. La question des transports surtout joue un grand rôle, car il semble évident que les industries à matières premières prépondérantes ne peuvent guère s'éloigner des lieux de production, tandis que la localisation des autres dépend des frais de transport de l'usine vers le client. Mais les questions les plus importantes se rapportent à la main-d'œuvre, aux salaires, à la vie de l'ouvrier d'usine. Aujourd'hui, la science, la technique ont rabaissé le niveau de l'homme. L'être humain n'est plus que l'homme d'une fonction. Il est le consommateur, le producteur, le travailleur. Et c'est dans la vie campagnarde que l'homme est certainement le plus humain. Vivant au rythme de la terre, à laquelle il se sent attaché, il peine, mais il aime son travail. M. G. Dessus met alors l'accent sur les avantages sociaux résultant d'une décongestion des villes et d'un contact permanent entre l'ouvrier et le paysan. Ce dernier, d'ailleurs, ne serait pas le dernier à bénéficier de ce rapprochement. Il trouvera dans les villes nouvellement développées les institutions propres aux centres industriels : terrains de sport, piscines, bibliothèques et autres distractions dont il ne peut profiter aujourd'hui. Mais l'usine, avant tout, lui fournira du travail dans la morte saison et lui assurera des débouchés constants pour ses produits. Naturellement, la formation des cadres est plus difficile dans les petites villes et le personnel technique a davantage de peine à se tenir au courant du progrès. Quant au rendement, il risque d'être inférieur, à cause des occupations accessoires, telles que le jardinage, qui fatigue l'ouvrier. M. G. Dessus n'a négligé aucun aspect du sujet, traitant encore de la santé, de l'habitation, à laquelle il réserve une large place, et des répercussions démographiques de la décentralisation industrielle. Tout au long de son étude, l'auteur ne se départit pas d'une stricte objectivité, considérant les questions liées à la localisation de l'entreprise comme un problème essentiellement humain.

«Etude statistique des dimensions des établissements industriels», tel est le titre de la deuxième étude, signée de Pierre George, qui commente de nombreux graphiques et tableaux statistiques. Comparant les entreprises françaises de dix branches d'activité industrielle, l'auteur détermine « l'importance relative du nombre des établissements » puis « l'importance relative des effectifs employés dans ces dites branches ». Du travail de M. P. George, nous tirons la conclusion « qu'il existe des gabarits types pour les entreprises des divers groupes industriels, un ou plusieurs par groupe » et qui se sont révélés viables. Aussi, connaissant ces dimensions et la répartition géographique des établissements, il devient plus facile d'entreprendre la décentralisation de l'industrie.

L'exposé de ces deux premiers mémoires ne saurait être mieux illustré que par un exemple concret. M. Jacques Weulersse a choisi l'Usine métallurgique de Tillières-sur-Avre (Eure), dont il retrace l'histoire. Isolée en milieu rural, elle apparaît comme certainement viable, à condition d'être rattachée financièrement à un organisme central. Du point de vue social, l'expérience a parfaitement réussi, puisqu'on ne compte aucun conflit social, record qui doit être exceptionnel.

Les problèmes posés par la décongestion des villes n'appartiennent pas à la France seulement. L'U. R. S. S., les Etats-Unis s'en préoccupent aussi; témoin l'expérience Ford. Aussi ces trois études fouillées contribueront-elles à apporter une heureuse solution à ces questions.

PIERRE CHESAUX.

Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi [1]

Ce rapport d'un groupe d'experts, pour la plupart professeurs d'économie politique, constate tout d'abord que les nations qui ont signé la Charte des Nations Unies ont le devoir de maintenir le plein emploi, un des moyens propres à relever le niveau de vie et à assurer le bien-être de chacun.

Il faut à tout prix éviter que des crises comme celle de 1930 se renouvellent. La situation actuelle n'est pas des plus rassurantes : le chômage existe en Allemagne, en Belgique, en Italie, aux Etats-Unis. Quelques pays ont déjà pris diverses mesures, mais il ne semble pas qu'un plan bien établi ait été prévu pour une longue période.

La reconversion des industries de guerre en industries de paix est, pour sa part, accomplie actuellement, et elle s'est réalisée sans trop de heurts. Cependant, un grand déséquilibre, consécutif à la guerre, règne entre les divers pays (entre la zone dollar et le reste du monde en particulier).

Le terme de « plein emploi », pris strictement à la lettre, s'applique à une situation dans laquelle il n'y a pas de chômeurs ; cependant, en pratique, un léger chômage existe toujours, mais ne dépasse pas un léger pourcentage du nombre des salariés.

Les causes de ce chômage sont:

[1] ORGANISATION DES NATIONS UNIES: *Mesures d'ordre national et international en vue du plein emploi.* Lake Success. New-York 1950. 113 pages.

a) le manque de ressources complémentaires indispensables pour maintenir les salariés au travail ;
b) certains aspects de la structure économique (fluctuations saisonnières au cours desquelles il se produit un chômage dit «frictionnel)» ;
c) l'insuffisance et l'instabilité de la demande effective.

C'est cette dernière cause qui est la plus importante et qui fait l'objet du présent rapport, tant sur le plan national qu'international. Il s'agit donc de trouver des mesures propres à être mises en action sitôt que le chômage atteint un certain pourcentage et de parer également à la pénurie de dollars (pour certains pays) en s'attaquant aux sources mêmes.

Si les revenus étaient dépensés en totalité pour l'achat de produits ou de services, le problème de la demande ne se poserait même pas. Malheureusement ce n'est pas le cas, car une partie des revenus est versée soit à «compte de capital» (épargne, amortissement du capital), soit à l'Etat sous forme d'impôts, soit utilisée pour l'achat de biens importés.

Une cause primordiale des fluctuations de la production et de l'emploi est l'instabilité des investissements privés. Ces fluctuations forment des cycles périodiques se synchronisant de nation à nation et influençant fortement la vie économique.

La convertibilité des monnaies, que chacun désire, faciliterait, d'autre part, dans une certaine mesure la stabilisation du commerce international, mais l'équilibre des transactions internationales est aussi fonction à la fois des variations des niveaux relatifs des prix et des modifications des niveaux relatifs d'emploi dans les différents pays.

Depuis la fin de la guerre, plusieurs pays ont eu recours à un système d'échanges par accord bilatéral, ce qui a pour avantage de permettre de sélectionner les importations et de régler les comptes directement, sans passer par une organisation centrale. Toutefois, bien que ce système facilite le maintien du niveau de la demande effective dans les pays intéressés, il faut bien se rendre compte que le système des échanges bilatéraux ne saurait assurer une protection complète contre l'instabilité économique ; c'est la raison pour laquelle, dans l'accord de Bretton Woods et dans la charte de La Havane, la plupart des Etats se sont prononcés en faveur du retour au système des échanges multilatéraux.

Sur le plan national, l'influence de l'Etat est déterminante pour assurer la stabilisation de la demande et des investissements par des variations du taux de l'intérêt, des avantages fiscaux, des subventions, ainsi qu'une politique budgétaire appropriée à la situation économique et ne recherchant plus uniquement l'équilibre des finances publiques. Pour les industries d'exportation, il faut trouver des occupations de remplacement dès l'instant où les exportations sont en baisse.

Sur le plan international, il s'agit de réaliser un équilibre général, aucun Etat ne devant adopter une attitude susceptible d'empêcher les autres de maintenir une économie stable. Les gouvernements devraient, d'autre part, faire connaître leur politique économique, les moyens envisagés pour maintenir la prospérité ou l'acquérir.

Le rapport étudie en détail le système des transactions internationales, les investissements internationaux, les fonctions de la Banque internationale, ainsi que les moyens d'éviter les tendances inflationnistes. Il envisage de développer la Banque internationale qui, à l'aide de fonds prêtés par les pays prospères, pourrait venir en aide aux pays moins favorisés, à condition que ceux-ci lui fournissent un plan bien établi pour le redressement de leur économie.

Notons que la détermination du pourcentage du chômage, de la date de mise en vigueur de nouveaux taux d'intérêts ou d'impôts, suppose une organisation de statistique d'envergure que tous les Etats, peut-être, ne possèdent pas.

En conclusion, les experts font les recommandations suivantes, qui sont développées longuement ; ils proposent que, sur le plan national, chaque gouvernement prenne les mesures suivantes :

1. qu'il adopte et fasse connaître un objectif de plein emploi ;
2. qu'il publie un programme complet tendant à la réalisation de cet objectif ;
3. qu'il adopte et fasse connaître un système approprié de mesures compensatoires automatiquement applicable au cas où le programme de maintien du plein emploi ne s'avèrerait pas suffisant ;
4. qu'il fasse connaître la nature de la politique qu'il adoptera en vue de maintenir les prix ;
5. qu'il apporte à sa législation et à son administration les modifications nécessaires à la mise en œuvre de son programme de plein emploi.

Sur le plan international il est recommandé :

1. l'établissement d'un programme, par voie de consultations sous les auspices du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'éliminer le déséquilibre organique actuel du commerce mondial ;
2. la création d'un courant régulier d'investissements internationaux, par l'entremise de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, dans les régions insuffisamment développées ;
3. l'établissement d'un programme qui serait appliqué par l'entremise du Fonds monétaire international, en vue de prévenir la propagation internationale des pressions inflationnistes.

A ce rapport est annexé un exposé de l'un des experts sur le problème salaire-prix, facteur qui influence la demande, mais qui, volontairement, a été laissé de côté.

Cet ouvrage analyse le problème de la demande très systématiquement.

La langue en est claire, le texte bien disposé.

On peut se demander quel sera le sort de ces recommandations techniquement excellentes ? Leur application dans le domaine international demande une entente qui n'est certes pas près de régner, même entre les seules nations occidentales. La difficulté n'est pas d'ordre technique, mais plutôt d'ordre moral.

ALEXANDRE GOLAY.

Introduction to Community Recreation [1]

Les conditions de la vie moderne, aux Etats-Unis particulièrement, refusant à nombre d'individus la possibilité de s'exprimer par le choix d'un mode personnel de récréation, un mouvement se dessina, tendant à leur restituer cette faculté, et cela en instituant en quelque sorte un service public préposé à l'organisation des divertissements. Ce mouvement souleva peu à peu un tel intérêt qu'il vint à faire l'objet de cours donnés dans les collèges et universités. L'ouvrage de M. Butler leur est destiné. Envisageant successivement les services gouvernementaux, municipaux ou privés pourvoyant aux divertissements, l'auteur insiste sur les avantages de leur organisation sur le plan municipal. Il traite ensuite de la question de leur direction, de l'espace nécessaire, des programmes d'activité. Les différentes formes de distraction donnent lieu à une étude particulière, englobant le théâtre aussi bien que les sports, cependant que les questions des méthodes administratives, du financement et de la publicité complètent la matière de ce copieux volume dont la lecture serait à recommander à nos édiles, comme aux membres des différentes sociétés de développement soucieuses d'agrémenter les attraits touristiques de leur ville.

M. Caspari.

Poursuite pour dettes et faillite [2]

Guide pratique

Le présent ouvrage a pour but de donner à tous ceux que la question intéresse une documentation à la fois pratique et technique. La voie judiciaire, bien que nécessaire, n'apparaît pas toujours comme la meilleure, un règlement à l'amiable donnant souvent un meilleur résultat, infiniment plus rapide et moins coûteux. Un arrangement est préférable au meilleur des procès, c'est la sagesse humaine qui l'enseigne.

Aussi, pour orienter le lecteur vers une telle solution, l'éditeur a-t-il jugé utile, à la fin de l'ouvrage, de donner quelques exemples pratiques de lettres commerciales, indiquant comment on peut réclamer le paiement d'une somme due, comment y répondre et, d'une manière générale, comment exposer un problème déterminé.

Qui a approché de près la question de l'exécution forcée s'est aperçu du nombre d'arrêtés ou ordonnances accessoires complétant notre loi sur la poursuite pour dettes et faillite, vieille de soixante ans. Sa compréhension est ardue non seulement pour le profane, mais aussi pour les juristes et les praticiens, et

[1] Georges D. Butler : *Introduction to Community Recreation.* McGraw-Hill Publishing Co. Ltd. Aldwych House. London 1949. 532 pages.

[2] MM. Greber et Jornot : *Poursuite pour dettes et faillite, guide pratique.* Editions Radar. Genève 1950. 255 pages.

il n'est pas toujours aisé d'en discerner la structure, d'en garder une vue d'ensemble et de l'appliquer.

D'autre part, dans ce domaine, la bibliographie n'est guère riche ; il manque surtout un ouvrage général, un guide systématique concernant le droit d'exécution forcée dans son état actuel.

MM. Greder et Jornot exposent de façon vivante et non sans esprit critique le contenu des lois, arrêtés et ordonnances existant à ce jour ; ils renseignent aussi les intéressés, avec pertinence et simplicité, sur l'abondante jurisprudence des autorités de surveillance et des tribunaux, tout en venant en aide, notamment aux profanes, par la reproduction de modèles et de formules accompagnée de commentaires.

Ce guide clair et utile ne tardera pas à être apprécié partout. Il rassemble ces textes annexes à la loi fondamentale et indispensable. En entreprenant dans une certaine mesure leur codification, MM. Greber et Jornot répondent à un véritable besoin en essayant de mettre un peu de clarté dans toutes les questions qui touchent aussi bien à l'ensemble du droit civil qu'au droit immobilier, au droit des obligations et au régime matrimonial.

Loin d'être un commentaire savant, ce guide est avant tout un ouvrage pratique de vulgarisation mis à la portée de tout le monde, étant donné le nombre sans cesse croissant de ceux qui, de par leur profession ou les exigences de la vie, sont obligés de s'adresser aux organes de poursuite et de connaître plus à fond la marche à suivre en une telle occurrence.

Le plan de l'ouvrage suit celui de la loi sur la poursuite pour dettes et faillite et chaque titre est développé d'une façon pratique et claire, avec référence aux articles de la loi ou des arrêtés. Il va sans dire que cet ouvrage, complété par un répertoire alphabétique, sera, comme le dictionnaire, un fidèle et utile serviteur de toute personne en contact avec le monde des affaires.

ALB. VUILLE.

Making capitalism work [1]

Cet ouvrage, résultat de la collaboration de plusieurs économistes attachés à la maison d'édition, a pour dessein de convaincre l'homme d'affaires aussi bien que l'Américain moyen de la convenance particulière du régime capitaliste en tant que mode de vie des U. S. A. Les auteurs appuient leur conviction sur la concordance qui existe entre ce régime et les idéaux de liberté et de dignité humaine, comme sur le fait que, depuis 1945, la production dans son ensemble doubla presque, cependant que la production agricole augmentait d'un tiers, attestant l'efficience de l'économie libérale.

Relevant, toutefois, les problèmes auxquels a à faire face cette économie, découlant de l'aide aux pays européens, des armements, ainsi que du niveau de l'emploi au cours de l'année 1949, cette étude note les conditions du bon

[1] DEXTER MERRIAM KEEZER : *Making capitalism work*. Mc Graw-Hill Publishing Co. New-York 1950. 316 pages.

fonctionnement du régime aux Etats-Unis ; ces conditions comportent la fourniture du capital nécessaire au renouvellement de l'équipement industriel, l'encouragement de la concurrence, la protection de l'économie contre les dépressions et la révolution, le maintien d'un certain degré de sécurité économique concurremment avec le progrès du bien-être général, la création d'un climat politique et social favorable.

Envisageant la nécessité d'investissements en biens capitaux, qui seront encouragés par une revision de la fiscalité dans le sens d'une diminution des impôts sur le revenu des personnes à revenu moyen et élevé comme de ceux frappant le revenu des sociétés, l'ouvrage insiste sur le déficit actuel d'environ 80 milliards de dollars en ce qui concerne les besoins de l'industrie en outillage et équipement. Constatant, d'autre part, l'utilité des dépenses d'investissement en vue du maintien du plein emploi, il suggère l'affectation de 9 % du revenu national aux investissements nouveaux. L'industrie requérant, au cours des années à venir, 4 à 6 milliards de dollars, il s'agit de trouver la solution de ce problème de financement si l'on veut éviter un recul général de la production, aussi bien que la main-mise de l'Etat sur l'économie.

Le rôle du profit ainsi que des autres stimulants de l'activité économique, la question de la sécurité sociale et son corollaire obligatoire, l'augmentation de la productivité, le problème de la stabilisation générale de l'économie font l'objet de chapitres successifs. L'ouvrage note parmi les moyens propres à stabiliser l'économie : le contrôle de la monnaie et du crédit par le Trésor et la Banque fédérale de réserve, l'action sur le niveau des dépenses à l'aide de la fiscalité et de la politique du Congrès, la fixation de prix et de salaires minimums, le contrôle de la production, le renforcement des lois contre les monopoles, etc. Il affirme l'importance primordiale de la formation du capital et des investissements, que ce soit dans le but de résoudre le problème de la construction de logements ou dans celui d'encourager les investissements dans les pays arriérés.

La politique monétaire et fiscale en tant que méthode de stabilisation de l'économie, la question de la détermination des salaires font l'objet de considérations s'appliquant plus particulièrement à l'économie des U. S. A.

L'ouvrage traite ensuite des problèmes qui se posent pour le régime capitaliste des Etats-Unis sur le plan international, que ce soit celui de la sécurité militaire, de la reconstruction et du Plan Marshall, des exportations, de l'augmentation de la production et de la libéralisation du commerce mondial.

Après une étude du rôle et de l'importance de la concurrence, ainsi que des lois antitrusts, les auteurs abordent celle des mesures qui s'imposent en vue de la conservation des ressources naturelles. Ils terminent par un éloge du régime capitaliste en tant que gardien de la liberté individuelle.

Dans leur conclusion, les auteurs de l'ouvrage insistent sur les trois lignes d'action propres à favoriser l'essor du régime capitaliste, soit l'éducation des esprits, l'encouragement donné aux facteurs jouant le rôle de stimulants de la production, l'usage de la politique fiscale. Le problème de la fiscalité est le plus important, le drainage probable, vers 1955, d'un tiers du revenu national étant susceptible d'amener la ruine du régime, à moins d'une augmentation de la productivité. Une réduction des charges fiscales, une réorganisation

gouvernementale, une répartition équitable des bénéfices, ainsi que la détermination des quotes-parts de ressources disponibles attribuables à l'armement étranger et à l'aide économique doivent être les objectifs à atteindre en tout premier lieu.

Ce volume, qui n'est pas un traité scientifique, mais bien une vulgarisation, sur le mode familier propre au journalisme, des arguments soutenus par les partisans de l'économie libre, reproduit les solutions prônées par l'étude intitulée : « Modern economic problems », publiée par le même éditeur et analysée plus haut ; il n'en a, toutefois, ni la clarté ni l'ordonnance méthodique.

M. CASPARI.

Revue internationale du Travail

Publiée mensuellement par le Bureau international du Travail depuis janvier 1921, la *Revue internationale du Travail* contient des articles de fond qui reflètent l'évolution de la politique sociale sur le plan international et dans les différents pays ; des exposés documentaires ; des statistiques du coût de la vie, du chômage, de l'emploi, des salaires et des heures de travail ; enfin, une rubrique bibliographique.

Prix du numéro : 2 francs suisses. Abonnement annuel : 20 francs suisses.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen et du catalogue des publications du B. I. T. sur demande adressée au Bureau international du Travail, Genève. (Paraît en trois éditions distinctes : française, anglaise et espagnole.)

Aussenwirtschaft, Zeitschrift für internationale Wirtschaftsbeziehungen, mars 1950

HANS BACHMANN : «Betrachtungen zur Aussenwirtschaftspolitik». — Prof. Dr. WILHELM RÖPKE : « Devisenzwangswirtschaft : das Kardinalproblem der internationalen Wirtschaft». — Prof. Dr. RICHARD SCHÜLLER : « Freihandelszonen ». — Prof. FRANCESCO VITO : « Formen und ökonomische Bedeutung der modernen Auswanderung ».

Revue de Science et de Législation financières, avril-mai-juin 1950

Conceptions classique et moderne des finances publiques : le cas portugais ». — « Quelques conséquences économiques de l'impôt fédéral sur les successions aux Etats-Unis ». — « Le mark allemand depuis la réforme monétaire ». — « Les conflits de terminologie entre le droit fiscal et la science économique». — « Les effets et la pression des emprunts publics». — Chronique financière étrangère. — Chronique de législation fiscale.

Revue d'histoire économique et sociale, année 1950

GASTON ZELLER : « L'industrie en France avant Colbert ». — JEAN HALPERIN : « Les Transformations économiques aux XIIe et XIIIe siècles ». — OCTAVE FESTY : « L'Agriculture pendant la Révolution française ». — ROBERT MOSSÉ : « Le Collectivisme autoritaire et nationaliste en matière d'échanges internationaux ». — J. L. PUECH : « Quelques récents commentateurs de Proudhon ».

Revue internationale du Travail, avril 1950

« Le système national d'assurance maladie au Japon ». — « L'aide à la petite construction individuelle ». — « Mesures d'ordre national et international destinées à assurer le plein emploi ». — « Le reclassement et le réétablissement des personnes déplacées dans l'Union indienne ». — Statistiques : chômage et emploi ; coût de la vie et prix de l'alimentation.

Revue française du Travail, avril-mai 1950

« L'éducation sanitaire ». — « Un service médical d'usine est-il rentable ? ». — « Les compléments sociaux du salaire en France ». — « La Sécurité Sociale et les travailleurs étrangers ». — « La Sécurité Sociale et les chômeurs ». — « L'Activité Sociale à l'étranger ». — « L'activité Sociale internationale ». — « Statistiques de l'emploi ». — « Les accidents du travail en 1948 ».

Revue économique, mai 1950

ANDRÉ MARCHAL : « Economistes et historiens ». — FERNAND BRAUDEL : « Pour une économie historique ». — JEAN LHOMME : « Les phénomènes économiques en tant que phénomènes « nombreux ». — JEAN GOTTMANN : « De l'organisation de l'espace. Considérations de géographie et d'économie ». — JACQUES LECAILLON : « Marx et Keynes devant la pensée économique contemporaine ».

The British Journal of Sociology, mars 1950

« Social structure and the ruling class ». — « The application of social research ». — « Social grading of occupations ». — « Social attitude and social class ». — « Social structure and politics in Birmingham and Lyons ».

Nous tenons à la disposition de nos membres les périodiques suivants :

Revue suisse d'Economie politique et de Statistique, juin 1950.

Aussenwirtschaft, Zeitschrift für internationale Wirtschaftsbeziehungen, mars 1950.

Revue de droit administratif et de droit fiscal, janvier-février 1950.

Kyklos, Revue internationale des sciences sociales, vol. III, 1949.

The Economist, 8 juillet 1950.

Revue de Science et de Législation financières, avril-mai-juin 1950.

Producteurs, publications de l'Institut technique des salaires, 1950. —

Revue d'histoire économique et sociale, année 1950.

Revue internationale du Travail, avril 1950.

Revue française du Travail, avril-mai 1950.

Etudes économiques, publiées à Mons, décembre 1949.

Revue économique, juillet 1950.

The British Journal of Sociology, mars 1950.

Revista de Economia, publiée à Lisbonne, mars 1950.

Economica, publiée à Londres par The London School of Economics and political Science, mai 1950.

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous nous réservons de revenir dans un de nos prochains numéros :

BOURQUIN MAURICE : *Problèmes d'organisation de l'entreprise.* Librairie de l'Université F. Rouge & Cie. Lausanne 1950. 194 pages.

PUBLICATION DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL : *Statistiques de l'emploi, du chômage et de la main-d'œuvre.* Genève 1948. 144 pages.

GUIGNARD RENÉ : *Le problème Migros.* Imprimeries Réunies. Lausanne 1950. 49 pages.

HIRSCHI MARCEL : *Les œuvres d'assistance privée.* A. Francke A.-G. Verlag. Berne 1948. 104 pages.

KAFER Charles : *Plan comptable général.* Collection d'études du service d'organisation commerciale et de statistique de l'Union suisse des arts et métiers. Librairie Payot. Lausanne 1950. 116 pages.

KARASOY Mehmet : *La participation des assurés aux bénéfices dans les compagnies d'assurance sur la vie.* Université de Lausanne, 1950. 114 pages.

LEWINSOHN : *Trusts et cartels dans l'économie mondiale.* Librairie de Médicis. Paris 1950. 380 pages.

MARANTZ Marcel : *Le Plan Marshall, succès ou faillite ?* Librairie Marcel Rivière. Paris 1950. 269 pages.

MERIGOT J. G. et COULBOIS P. : *Le franc, 1938-1950.* Librairie générale de droit et de jurisprudence. Paris 1950. 405 pages.

MILHAUD Edgard : *Pour la libération de la crainte. Deux amendements à la Charte.* La Baconnière. Neuchâtel 1947. 92 pages.

MURPHY Henry C. : *The national debt in war and transition.* McGraw-Hill Publishing Co. Ltd. Londres 1950. 287 pages.

PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES : *Une étude sur l'apatride.* New-York 1950. 192 pages.

— *Bourses de formation internationales.* New-York 1949. 55 pages.

— *The effects of taxation on foreign trade and investment.* New-York 1950. 55 pages.

— *Les courants inflationnistes et déflationnistes en 1946-50.* New-York 1950. 58 pages.

— *Fonctions consultatives internationales en matière de services sociaux.* New-York 1949. 86 pages.

— *L'échange international de personnel de service social.* New-York 1949. 133 pages.

— *Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine : Rapport final de la mission économique d'étude des Nations Unies pour le Moyen-Orient.* New-York 1949. 191 pages.

— *United Nations Documents index.* New-York 1950. 83 pages.

COMMISSION INTÉRIMAIRE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU COMMERCE : *L'offensive pour la libération des échanges.* Deux rapports sur l'application de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Genève 1949 et 1950. 35 et 31 pages.

PANKOW Georg Dr. : *Grundlagen einer internationalen Wirtschaftsordnung.* Leemann Verlag. Zurich 1950. 72 pages.

PRODUCTEURS : *Prix normal et coût réel. Les sources et l'attribution du profit.* Publication de l'Institut technique des salaires. Paris 1950. 84 pages.

LES DOCUMENTS « JEUNE PATRON » : *Orientations économiques.* Paris 1950. 73 pages.

SORRE Max : *Les fondements de la géographie humaine.* Librairie Armand Colin. Paris 1950. 1018 pages.

TROCLET Léon-Eli : *Signification sociale du déficit de l'assurance maladie.* Institut Emile Vandervelde. Bruxelles 1950. 38 pages.

PUBLICATION DE L'UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS : *70e Rapport 1949.* Imprimerie Klausfelder. Vevey 1950. 221 pages.

WOODWORTH George Walter : *The monetary and banking system.* McGraw-Hill Publishing Co. Ltd. Londres 1950. 579 pages.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO

G.-A. Schaefer
LAUSANNE
12 bis place St-François
Tél. 23 66 22

● *Spécialistes en matière fiscale*

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de revision au sens de l'art. 732 C. O.

Discrétion absolue